

3^{ème} vaccin : Dernière annonce du Ministre de la santé

Toutes les personnes âgées de plus de 18 ans devront justifier sur leur "pass sanitaire" à compter du 15 janvier 2022, avoir reçu une dose de rappel de vaccin anti-covid au maximum 7 mois après la précédente.

Délai à respecter : 5 mois minimum après la 2^{ème} injection, quel que soit le type de vaccin reçu, sauf le Jansen pour lequel le délai minimum est d'un mois.

Si covid après 2 doses : pas de rappel.

Si covid et 1 seule dose : 2^{ème} vaccin 6 mois après l'injection.

Concernant les personnes non vaccinées ou non complètement vaccinées, qui souhaiteraient bénéficier du pass sanitaire, la durée de validité des tests au Covid 19 va être ramenée à 24 heures.

Voici la démarche adoptée par nos différents centres :

- Gannat et Saint-Pourçain : RV et vaccins possibles dès maintenant
- Bellenaves et Ebreuil : RV immédiat pour vaccination à partir du 15 septembre
- Broût-Vernet : les personnes ayant eu leur 1^{er} et 2^{ème} doses de vaccin à Broût seront recontactées par le médecin, pour une vaccination en octobre. Ils sont également libres de se rendre dans un autre centre.
- Chantelle : centre fermé pour l'instant.

Plusieurs moyens pour prendre rendez-vous :

- Via la plateforme DOCTOLIB
- En appelant le centre d'appel de la COM COM : 04 15 40 09 04
- Voire via des listes transitant par votre mairie qui seront envoyées à rvcovid@ccspsl.fr